

Commune de BLÂMONT
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 janvier 2024

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Maurice MAYEUR, Philippe GRASSIEN, Patricia MICHEL, Conseillers Municipaux

Absents : Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Madjid GAOUDA, Antoine FOMBARON

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2023.**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

01. Tarif du repas des anciens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de porter la participation de la commune au repas des anciens à 30 € par personne.

02. Tableau des effectifs

GRADES	PROPOSITION 2024		REPARTITION PAR SEXE		
	AVANT AVANCEMENT	APRÈS AVANCEMENT	NOMS AGENTS	H	F
PERSONNEL TECHNIQUE					
ADJ.TECHN.TERRIT.PRINC.2ème classe	1	2	FOMBARON Gilbert	1	
ADJ.TECHN.TERRIT.	4	3	HENRY Vincent	1	
			SALZARD Vincent	1	
			BITSTCH Laurent	1	
			BAPTISTE Romain	1	
ADJ.TECHN.TERRIT.	1	1	ZIMMER Sophie		1
PERSONNEL ADMINISTRATIF					
ADJ.ADM.TERRIT.PRINC.1ère classe	1	1	NOEL Evelyne		1
ADJ.ADM.TERRIT.	1	1	DOKUR Aylin		1
TOTAL	8	8		5	3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

03. Convention MMD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Départemental, l'avenant à la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » portant la date de fin de la convention au 31/12/2024.

04. Validation des projets (Aménagement et Sécurité École)

Considérant les opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » pour la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont et les communes de Cirey-sur-Vezouze, Badonviller et Blâmont, une convention cadre incluant les partenaires Etat, Région Grand-Est, EPFGE, Banque des Territoires, ANAH, a été signée le 4 juillet 2023 par le Maire de Blâmont, autorisé par délibération n° 2023-38 du 9 juin 2023.

Dans cette convention, qui ouvre des aides au financement jusqu'à 80 %, il est défini pour la commune de Blâmont cinq fiches actions, dont trois portent sur la rue Traversière et ses abords, ainsi dénommées:

BLA-3-1 : rue Traversière

BLA 4-1 : parking école (avec accès ehpad) et environs

BLA-4-2 : réaménagement de l'accès à la Maison des Associations.

Pour des raisons pratiques, dépendantes tant des considérations techniques que des schémas de circulation pour conserver un maximum d'accessibilité à l'école, l'opération BLA-3-1 a été divisée en deux parties, BLA-3-1-a pour la partie de la rue de Gogney à l'école, et BLA-3-1-b pour la partie entre la rue de Gogney et la rue du 18 novembre (prévue sur un exercice ultérieur).

L'opération BLA-4-1 regroupe les opérations Parking école + SAS de sécurité école + Parking Bechmann + Rue du collège, sous l'appellation « Sécurisation accès école »

Les opérations BLA-4-2 et BLA-3-1-a sont regroupées dans un projet dénommée « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A »

- Le contenu technique des différents projets a été consolidé et validé par la commission communale des travaux le 14 décembre 2023 (avec décision d'accepter les plus-values pour des escaliers granite),
- Une proposition pour un SAS sécurisé a été détaillée par la S.A. Fluckinger Agencement le 21 décembre 2023 ;
- les projets définitifs ont été arrêtés et chiffrés par le bureau d'étude Techni Conseil le 15 janvier 2024, dont les frais globaux (29633,81 €) doivent être répartis au prorata du montant de chaque projet :

		Chiffrage Techni Conseil	Frais HT	Total HT
		HT	29 633,81 €	
BLA-4-2	Maison des associations	189 470,44 €	10 429,13 €	199 899,57 €
BLA-4-1	Parking école + Parking Bechmann + Rue du collège	249 829,57 €	13 751,51 €	263 581,08 €
BLA-3-1-a	Rue Traversière	99 070,15 €	5 453,17 €	104 523,32 €
		538 370,16 €	29 633,81 €	568 003,97 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS protection accès école	64 210,57 €		64 210,57 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS maçonnerie (estimation)	5 500,00 €		5 500,00 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS électricité (estimation)	6 000,00 €		6 000,00 €

Le plan de financement du projet « Sécurisation accès école » (SAE) est le suivant :

SAE Sécurisation accès école

Réf. PVD :

BLA-4-1 Parking école + SAS + Parking Bechmann + Rue du collège

HT

Dépenses	Estimation travaux		249 829,57 €
	Etudes proratisées		13 751,51 €
	SAS protection accès école		75 710,57 €
			339 291,65 €
Recettes	DETR	40%	135 716,66€
	Région	20%	67 858,33 €
	Département	20%	67 858,33 €
			271 433,32 €

**Autofinancement
communal**

67 858,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- De valider le projet « « Sécurisation accès école » ;
- De valider le plan de financement proposé ;
- D'autoriser le Maire à inclure ce projet dans la procédure de marché conjoint avec le projet «Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A », et à lancer ce marché ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture et des Collectivités territoriales mentionnées dans le plan de financement ;
- De solliciter éventuellement tout autre organisme ou collectivité qui pourraient concourir au financement de ce projet.

05. Validation des projets (Aménagement et Sécurité rue Traversière tranche A)

		Chiffrage Techni Conseil	Frais HT	Total HT
		HT	29 633,81 €	
BLA-4-2	Maison des associations	189 470,44 €	10 429,13 €	199 899,57 €
BLA-4-1	Parking école + Parking Bechmann + Rue du collège	249 829,57 €	13 751,51 €	263 581,08 €
BLA-3-1-a	Rue Traversière	99 070,15 €	5 453,17 €	104 523,32 €
		538 370,16 €	29 633,81 €	568 003,97 €

Le plan de financement du projet « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A » (ASTA) est le suivant :

ASTA Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A

Réf. PVD

BLA-4-2 (et BLA-3-1-a) Maison des associations (+ rue Traversière portion a)

			HT
Dépenses	Estimation travaux (BLA-4-2)		189 470,44 €
	Estimation travaux (BLA-3-1-a)		99 070,15 €
	Etudes proratisées BLA-4-2		10 429,13 €
	Etudes proratisées BLA-3-1-a		5 453,17 €
			304 422,89 €
Recettes	DETR	40%	121 769,16 €
	Région	20%	60 884,58 €
	Département	20%	60 884,58 €
			243 538,31 €

Autofinancement communal

60 884,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- De valider le projet « Sécurité accès école » ;
- De valider le plan de financement proposé ;
- D'autoriser le Maire à inclure ce projet dans la procédure de marché conjoint avec le projet « Sécurité accès école », et à lancer ce marché ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture et des
- Collectivités territoriales mentionnées dans le plan de financement ;
- De solliciter éventuellement tout autre organisme ou collectivité qui pourraient concourir au financement de ce projet.

Clôture de la séance à 21 h 45

Le Maire,

T. MEURANT

